

DELIBERATION DU C.C.A.S n°20250401

Le CCAS de la Commune de LUZINAY dûment convoqué le 02 avril 2025 s'est réuni en conseil d'administration le 08 avril 2025 à 17h00 à la Mairie, sous la présidence de, Monsieur Christophe CHARLES, Président du CCAS.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Emargement :

NOM Prénom	Fonction	Présent(e)	Absent(e)	A reçu (e) pouvoir de	Nombre de vote
CHARLES Christophe	Président	X			1
LOCATELLI Gérard	Membre Elu	X			1
BARJAC Chantal	Membre Elu	X		CHAUDIER Josette	2
DEMANGEAT Jean-Marie	Membre Elu	X		JULLIEN Morane	2
SIMON Sylvie	Membre Elu	X			1
BERTINI Gérard	Membre Elu	X			1
BEC Annie	Membre Elu	X			1
KIEFFER Nadine	Membre Elu		X		0
LOCATELLI Josiane	Membre nommé	X			1
CHAUDIER Josette	Membre nommé		X		0
CLAMY Marie-Laure	Membre nommé		X		0
ZEPPA Eliane	Membre nommé	X			1
JULLIEN Morane	Membre nommé		X		0
CRICHTON Marie-Hélène	Membre nommé	X			1
GUILLOT Dominique	Membre nommé		X		0
	<b>TOTAUX</b>	<b>10</b>	<b>5</b>	<b>2</b>	<b>12</b>

SECRETAIRE DE SEANCE : Chantal BARJAC

OBJET : Vote du compte de gestion du CCAS pour l'exercice 2024

Monsieur Christophe CHARLES, Président du CCAS, présente au Conseil d'Administration le compte de gestion 2024 du Trésorier.

Considérant la conformité de la balance présentée par Madame le Trésorier avec les écritures du compte administratif du CCAS dont les résultats de l'exercice 2024 sont :

- En fonctionnement : - 1 625.33€
- En investissement : 0€

Monsieur le Président en prend acte.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré comme suit :

POUR :  
CONTRE :  
ABSTENTION :  
UNANIMITE :

**DECIDE** d'approuver le compte de gestion 2024 du Trésorier annexé à la présente délibération et le déclare conforme au compte administratif du CCAS ;

**AUTORISE** Monsieur le Président pour la durée de son mandat à signer toute pièce de nature administrative ou financière relative à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré à Luzinay le 08 avril 2025

Christophe CHARLES  
Président,



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Certifié exécutoire par dépôt en s/Préfecture le : 08 AVR. 2025

DELIBERATION DU C.C.A.S n°20250402

Le CCAS de la Commune de LUZINAY dûment convoqué le 02 avril 2025 s'est réuni en conseil d'administration le 08 avril 2025 à 17h00 à la Mairie, sous la présidence de, Monsieur Christophe CHARLES, Président du CCAS.  
Nombre de conseillers en exercice : 15

Emargement :

NOM Prénom	Fonction	Présent(e)	Absent(e)	A reçu (e) pouvoir de	Nombre de vote
CHARLES Christophe	Président	X			0
LOCATELLI Gérard	Membre Elu	X			1
BARJAC Chantal	Membre Elu	X		CHAUDIER Josette	2
DEMANGEAT Jean-Marie	Membre Elu	X		JULLIEN Morane	2
SIMON Sylvie	Membre Elu	X			1
BERTINI Gérard	Membre Elu	X			1
BEC Annie	Membre Elu	X			1
KIEFFER Nadine	Membre Elu		X		0
LOCATELLI Josiane	Membre nommé	X			1
CHAUDIER Josette	Membre nommé		X		0
CLAMY Marie-Laure	Membre nommé		X		0
ZEPPA Eliane	Membre nommé	X			1
JULLIEN Morane	Membre nommé		X		0
CRICHTON Marie-Hélène	Membre nommé	X			1
GUILLOT Dominique	Membre nommé		X		0
	<b>TOTAUX</b>	<b>10</b>	<b>5</b>	<b>2</b>	<b>11</b>

SECRETAIRE DE SEANCE : Chantal BARJAC

**OBJET : Vote du compte administratif du CCAS pour l'exercice 2024**

Sous la présidence de Monsieur Gérard LOCATELLI, Vice-Président du CCAS, le résultat du Compte Administratif 2024 du CCAS est présenté au Conseil d'Administration :

- Dépenses réelles de fonctionnement : 29 181.58 €
- Recettes réelles de fonctionnement : 27 556.25€
  
- **Résultat de l'exercice 2023 en fonctionnement de 24 968.01€**
- **Donne un résultat de clôture 2024 en fonctionnement de 23 342.68€**
  
- Dépenses d'investissement : 0
- Recettes d'investissement : 0

Hors de la présence de Monsieur le Président, conformément à la règle et à l'usage de nos assemblées

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré comme suit :

POUR :  
CONTRE :  
ABSTENTION :  
UNANIMITE

**DECIDE** d'approuver le compte Administratif 2024 du CCAS annexé à la présente délibération et le déclare conforme au compte de gestion 2024 du Trésorier.

**AUTORISE** Monsieur le Président pour la durée de son mandat à signer toute pièce de nature administrative ou financière relative à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré à Luzinay le 08 avril 2025

Christophe CHARLES  
Président,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.  
Certifié exécutoire par dépôt en s/Préfecture le :

08 AVR. 2025

DELIBERATION DU C.C.A.S n°20250403

Le CCAS de la Commune de LUZINAY dûment convoqué le 02 avril 2025 s'est réuni en **conseil d'administration** le 08 avril 2025 à 17h00 à la Mairie, sous la présidence de, Monsieur Christophe CHARLES, Président du CCAS.  
Nombre de conseillers en exercice : 15

Emargement :

NOM Prénom	Fonction	Présent(e)	Absent(e)	A reçu (e) pouvoir de	Nombre de vote
CHARLES Christophe	Président	X			1
LOCATELLI Gérard	Membre Elu	X			1
BARJAC Chantal	Membre Elu	X		CHAUDIER Josette	2
DEMANGEAT Jean-Marie	Membre Elu	X		JULLIEN Morane	2
SIMON Sylvie	Membre Elu	X			1
BERTINI Gérard	Membre Elu	X			1
BEC Annie	Membre Elu	X			1
KIEFFER Nadine	Membre Elu		X		0
LOCATELLI Josiane	Membre nommé	X			1
CHAUDIER Josette	Membre nommé		X		0
CLAMY Marie-Laure	Membre nommé		X		0
ZEPPA Eliane	Membre nommé	X			1
JULLIEN Morane	Membre nommé		X		0
CRICHTON Marie-Hélène	Membre nommé	X			1
GUILLOT Dominique	Membre nommé		X		0
<b>TOTAUX</b>		<b>10</b>	<b>5</b>	<b>2</b>	<b>12</b>

SECRETAIRE DE SEANCE : Chantal BARJAC

OBJET : Affectation du résultat 2024 du CCAS.

Monsieur Christophe CHARLES, Président du CCAS, présente au Conseil d'Administration les résultats de l'exercice 2024 du CCAS.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**, constatant que le compte administratif fait apparaître un déficit de fonctionnement de 1 625.33€ après en avoir délibéré comme suit :

POUR :  
CONTRE :  
ABSTENTION :  
UNANIMITE

**DECIDE** de valider l'affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2024, du CCAS, suivant la présentation faite ci-dessous :

Résultat de fonctionnement de l'exercice à affecter 23 372.68€ (24 968.01€(2023) - résultat : 1 625.33€(2024))

Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne R002) 23 342.68€

**AUTORISE** Monsieur le Président pour la durée de son mandat à signer toute pièce de nature Administrative ou financière relative à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré à Luzinay le 08 avril 2025

Christophe CHARLES  
Président,



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Certifié exécutoire par dépôt en s/Préfecture le :

08 AVR. 2025



DELIBERATION DU C.C.A.S n°20250404

Le CCAS de la Commune de LUZINAY dûment convoqué le 02 avril 2025 s'est réuni en **conseil d'administration** le 08 avril 2025 à 17h00 à la Mairie, sous la présidence de, Monsieur Christophe CHARLES, Président du CCAS.  
Nombre de conseillers en exercice : 15

Emargement :

NOM Prénom	Fonction	Présent(e)	Absent(e)	A reçu (e) pouvoir de	Nombre de vote
CHARLES Christophe	Président	X			1
LOCATELLI Gérard	Membre Elu	X			1
BARJAC Chantal	Membre Elu	X		CHAUDIER Josette	2
DEMANGEAT Jean-Marie	Membre Elu	X		JULLIEN Morane	2
SIMON Sylvie	Membre Elu	X			1
BERTINI Gérard	Membre Elu	X			1
BEC Annie	Membre Elu	X			1
KIEFFER Nadine	Membre Elu		X		0
LOCATELLI Josiane	Membre nommé	X			1
CHAUDIER Josette	Membre nommé		X		0
CLAMY Marie-Laure	Membre nommé		X		0
ZEPPA Eliane	Membre nommé	X			1
JULLIEN Morane	Membre nommé		X		0
CRICHTON Marie-Hélène	Membre nommé	X			1
GUILLOT Dominique	Membre nommé		X		0
	<b>TOTAUX</b>	<b>10</b>	<b>5</b>	<b>2</b>	<b>12</b>

SECRETAIRE DE SEANCE : Chantal BARJAC

**OBJET : Budget primitif du CCAS pour l'exercice 2025.**

Monsieur Christophe CHARLES, Président du CCAS, présente au Conseil d'Administration le budget primitif 2025. Il indique que les comptes s'équilibrent à 50 942.68€ en fonctionnement et de 0€ en investissement.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION après en avoir délibéré comme suit :

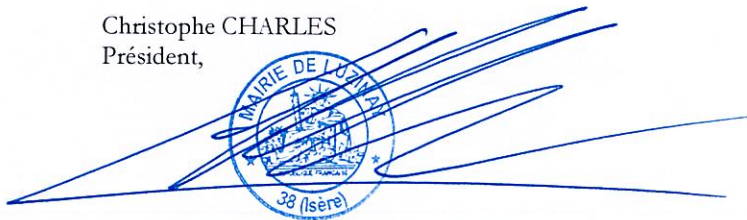
POUR :  
CONTRE :  
ABSTENTION :  
UNANIMITE

**APROUVE** le budget de fonctionnement 2025,

**AUTORISE** Monsieur le Président pour la durée de son mandat à signer toute pièce de nature administrative ou financière relative à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré à Luzinay le 08 avril 2025

Christophe CHARLES  
Président,



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.  
Certifié exécutoire par dépôt en s/Préfecture le :

08 AVR. 2025





DELIBERATION DU C.C.A.S n°20250405

Le CCAS de la Commune de LUZINAY dûment convoqué le 02 avril 2025 s'est réuni en conseil d'administration le 08 avril 2025 à 17h00 à la Mairie, sous la présidence de, Monsieur Christophe CHARLES, Président du CCAS.  
Nombre de conseillers en exercice : 15

Emargement :

NOM Prénom	Fonction	Présent(e)	Absent(e)	A reçu (e) pouvoir de	Nombre de vote
CHARLES Christophe	Président	X			1
LOCATELLI Gérard	Membre Elu	X			1
BARJAC Chantal	Membre Elu	X		CHAUDIER Josette	2
DEMANGEAT Jean-Marie	Membre Elu	X		JULLIEN Morane	2
SIMON Sylvie	Membre Elu	X			1
BERTINI Gérard	Membre Elu	X			1
BEC Annie	Membre Elu	X			1
KIEFFER Nadine	Membre Elu		X		0
LOCATELLI Josiane	Membre nommé	X			1
CHAUDIER Josette	Membre nommé		X		0
CLAMY Marie-Laure	Membre nommé		X		0
ZEPPA Eliane	Membre nommé	X			1
JULLIEN Morane	Membre nommé		X		0
CRICHTON Marie-Hélène	Membre nommé	X			1
GUILLOT Dominique	Membre nommé		X		0
	<b>TOTAUX</b>	<b>10</b>	<b>5</b>	<b>2</b>	<b>12</b>

SECRETAIRE DE SEANCE : Chantal BARJAC

**OBJET - Encaissement des chèques pour le compte du CCAS.**

Monsieur Gérard LOCATELLI, Vice-Président du CCAS, explique que lors des diverses manifestations organisées par le CCAS une participation est demandée aux participants. Ces participations sont réglées par chèque à l'ordre du Trésor Public, il informe l'Assemblée des tarifs 2025 :

- Pour les voyages la participation de 50€ par personne ;
- Le repas des aînés de 38€ pour les personnes de moins de 66 ans.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION après en avoir délibéré comme suit :

POUR :  
CONTRE :  
ABSTENTION :  
UNANIMITE

VALIDE les participations financières pour la durée du mandat

AUTORISE Monsieur le Président à signer toute pièce de nature administrative ou financière relative à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré à Luzinay le 08 avril 2025

Christophe CHARLES  
Président,



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.  
Certifié exécutoire par dépôt en s/Préfecture le :

08 AVR. 2025



## DELIBERATION DU C.C.A.S n°20250406

Le CCAS de la Commune de LUZINAY dûment convoqué le 02 avril 2025 s'est réuni en conseil d'administration le 08 avril 2025 à 17h00 à la Mairie, sous la présidence de, Monsieur Christophe CHARLES, Président du CCAS.  
Nombre de conseillers en exercice : 15

### Emargement :

NOM Prénom	Fonction	Présent(e)	Absent(e)	A reçu (e) pouvoir de	Nombre de vote
CHARLES Christophe	Président	X			1
LOCATELLI Gérard	Membre Elu	X			1
BARJAC Chantal	Membre Elu	X		CHAUDIER Josette	2
DEMANGEAT Jean-Marie	Membre Elu	X		JULLIEN Morane	2
SIMON Sylvie	Membre Elu	X			1
BERTINI Gérard	Membre Elu	X			1
BEC Annie	Membre Elu	X			1
KIEFFER Nadine	Membre Elu		X		0
LOCATELLI Josiane	Membre nommé	X			1
CHAUDIER Josette	Membre nommé		X		0
CLAMY Marie-Laure	Membre nommé		X		0
ZEPPA Eliane	Membre nommé	X			1
JULLIEN Morane	Membre nommé		X		0
CRICHTON Marie-Hélène	Membre nommé	X			1
GUILLOT Dominique	Membre nommé		X		0
	<b>TOTAUX</b>	<b>10</b>	<b>5</b>	<b>2</b>	<b>12</b>

SECRETAIRE DE SEANCE : Chantal BARJAC

### OBJET – Aides financières individuelles.

Monsieur Gérard LOCATELLI, Vice-Président du CCAS, expose au Conseil d'administration, que deux aides financières d'un montant de 200€ maximum, sont nécessaires pour permettre à des administrés de Luzinay en grande difficulté financière, de régler une partie de leur facture de premières nécessités.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION après en avoir délibéré comme suit :

POUR :

CONTRE :

ABSTENTION :

UNANIMITE

**DECIDE** d'accorder deux aides financières individuelles de 200€ chacune.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer toute pièce de nature administrative ou financière relative à l'exécution de la présente délibération

Ainsi fait et délibéré à Luzinay le 08 avril 2025

Christophe CHARLES  
Président,



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.  
Certifié exécutoire par dépôt en s/Préfecture le :

08 AVR. 2025



**DELIBERATION DU C.C.A.S n°20250407**

Le CCAS de la Commune de LUZINAY dûment convoqué le 02 avril 2025 s'est réuni en **conseil d'administration** le **08 avril 2025 à 17h00** à la Mairie, sous la présidence de, Monsieur Christophe CHARLES, Président du CCAS.  
Nombre de conseillers en exercice : 15

**Emargement :**

NOM Prénom	Fonction	Présent(e)	Absent(e)	A reçu (e) pouvoir de	Nombre de vote
CHARLES Christophe	Président	X			1
LOCATELLI Gérard	Membre Elu	X			1
BARJAC Chantal	Membre Elu	X		CHAUDIER Josette	2
DEMANGEAT Jean-Marie	Membre Elu	X		JULLIEN Morane	2
SIMON Sylvie	Membre Elu	X			1
BERTINI Gérard	Membre Elu	X			1
BEC Annie	Membre Elu	X			1
KIEFFER Nadine	Membre Elu		X		0
LOCATELLI Josiane	Membre nommé	X			1
CHAUDIER Josette	Membre nommé		X		0
CLAMY Marie-Laure	Membre nommé		X		0
ZEPPA Eliane	Membre nommé	X			1
JULLIEN Morane	Membre nommé		X		0
CRICHTON Marie-Hélène	Membre nommé	X			1
GUILLOT Dominique	Membre nommé		X		0
	<b>TOTAUX</b>	<b>10</b>	<b>5</b>	<b>2</b>	<b>12</b>

**SECRETAIRE DE SEANCE : Chantal BARJAC**

**OBJET – Aides financières familles.**

Monsieur Gérard LOCATELLI, Vice-Président du CCAS, expose au Conseil d'administration, que deux aides financières d'un montant de 400€ maximum, sont nécessaires pour permettre à des familles de Luzinay en grande difficulté financière, de régler une partie de leur facture de premières nécessités.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION** après en avoir délibéré comme suit :

**POUR :**

**CONTRE :**

**ABSTENTION :**

**UNANIMITE**

**DECIDE** d'accorder deux aides financières pour les familles de 400€ chacune.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer toute pièce de nature administrative ou financière relative à l'exécution de la présente délibération

Ainsi fait et délibéré à Luzinay le 08 avril 2025

Christophe CHARLES  
Président,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.  
Certifié exécutoire par dépôt en s/Préfecture le : **08 AVR. 2025**



DELIBERATION DU C.C.A.S n°20250408

Le CCAS de la Commune de LUZINAY dûment convoqué le 02 avril 2025 s'est réuni en **conseil d'administration** le 08 avril 2025 à 17h00 à la Mairie, sous la présidence de, Monsieur Christophe CHARLES, Président du CCAS.  
Nombre de conseillers en exercice : 15

Emargement :

NOM Prénom	Fonction	Présent(e)	Absent(e)	A reçu (e) pouvoir de	Nombre de vote
CHARLES Christophe	Président	X			1
LOCATELLI Gérard	Membre Elu	X			1
BARJAC Chantal	Membre Elu	X		CHAUDIER Josette	2
DEMANGEAT Jean-Marie	Membre Elu	X		JULLIEN Morane	2
SIMON Sylvie	Membre Elu	X			1
BERTINI Gérard	Membre Elu	X			1
BEC Annie	Membre Elu	X			1
KIEFFER Nadine	Membre Elu		X		0
LOCATELLI Josiane	Membre nommé	X			1
CHAUDIER Josette	Membre nommé		X		0
CLAMY Marie-Laure	Membre nommé		X		0
ZEPPA Eliane	Membre nommé	X			1
JULLIEN Morane	Membre nommé		X		0
CRICHTON Marie-Hélène	Membre nommé	X			1
GUILLOT Dominique	Membre nommé		X		0
	<b>TOTAUX</b>	<b>10</b>	<b>5</b>	<b>2</b>	<b>12</b>

SECRETAIRE DE SEANCE : Chantal BARJAC.

**OBJET – Acceptation définitive d'un don**

Monsieur Gérard LOCATELLI, Vice-Président du CCAS, expose au Conseil d'administration, à la suite du spectacle sur la commune, organisé par l'association « Les Rossignols de la Sevenne, l'association a fait un don de 900€ au CCAS. Monsieur Gérard LOCATELLI, Vice-Président du CCAS, précise que les dons deviennent définitifs qu'après acceptation par le conseil d'administration. Il propose aux membres du conseil d'administration d'accepter le don de pour un montant de 900€.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION après en avoir délibéré comme suit :

POUR :  
CONTRE :  
ABSTENTION :  
UNANIMITE

ACCPETE le don de 900€ de l'association 'Les Rossignols de la Sevenne.

DIT que le règlement sera transmis au Comptable du Trésor public

AUTORISE Monsieur le Président à signer toute pièce de nature administrative ou financière relative à l'exécution de la présente délibération

Ainsi fait et délibéré à Luzinay le 08 avril 2025

Christophe CHARLES  
Président,



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.  
Certifié exécutoire par dépôt en s/Préfecture le :

08 AVR. 2025

